



DOCUMENT N°8 – JUSTIFICATION DU DROIT DE REALISER LE PROJET

CONSTRUCTION D'UNE STATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE, D'UN RESERVOIR D'EAU POTABLE ET POSE DE CANALISATIONS D'EAU POTABLE

1er septembre 2026



REFERENCES DU DOSSIER

PROJET	Projet de construction d'une station de production d'eau potable, d'un réservoir d'eau potable et pose de canalisation (32)		
ETUDE	Demande d'autorisation unique au titre du code de l'environnement et de la santé		
CODE INTERNE	OC2022_JA001_D32		
DATE DE REMISE	Septembre 2026		
MAITRE D'OUVRAGE			
	Syndicat de production d'eau potable Auch Aubiet N° Siret: 20009706100010 1 rue Darwin 32 000 Auch Contact : David LAREE		
PRESTATAIRES – CONDUITE D'OPERATION			
	EGIS EAU 33-43, Avenue Georges POMPIDOU BP 13 115 31131 BALMA Cedex Contact : BOHAIN Bruno		
CO TRAITANT			
	ETEN Environnement Midi-Pyrénées 60 rue des fossés 82800 Nègrepelisse Tél : 05 63 02 10 47 environnement@eten-midi-pyrenees.com Contact : Adrien DUTEIL et Arthur MENAGER		
Auteurs de l'étude	Fonction dans la structure	Formation initiale	Rôle dans l'étude
Adrien DUTEIL	Coordinateur de projets environnement	Master « Transition environnementale au sein des territoires »	Coordinateur de projet Rédaction du rapport Relecture du rapport

Sommaire

SOMMAIRE	3
I. PROPRIETE DE LA PARCELLE D'IMPLANTATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE	4
II. PROPRIETE DE LA PARCELLE D'IMPLANTATION DU RESERVOIR D'EAU POTABLE.....	5
III. DROIT DE POSE DES CANALISATIONS	6

I. Propriété de la parcelle d'implantation de l'usine de production d'eau potable

Périmètre de protection immédiat de la prise d'eau dans le Gers			
Identité des propriétaires		Désignations cadastrales	
Selon les informations du fichier cadastral	Date de naissance	Parcelles	Commune
SPEPAA	/	AP356	Pavie
SPEPAA	/	AP358	Pavie

Périmètre de protection immédiat de l'usine de production d'eau potable			
Identité des propriétaires		Désignations cadastrales	
Selon les informations du fichier cadastral	Date de naissance	Parcelles	Commune
SPEPAA	/	AM0094	Pavie
SPEPAA	/	AM0099	Pavie
SPEPAA	/	AM0100	Pavie
En cours d'acquisition par le	/	AM0080	Pavie
En cours d'acquisition par le	/	AM0082	Pavie
En cours d'acquisition par le	/	AM0083	Pavie

La SPEPAA dispose de la maîtrise foncière des parcelles d'implantation de l'usine, sauf sur les parcelles AM80, AM82 et AM83 qui sont encore en cours d'acquisition.

La liste des parcelles sur lesquelles s'implantent la centrale solaire (panneaux photovoltaïque est la même que pour l'usine: AM 099 et AM 096.

Une délibération pour l'achat des parcelles 80, 82 et 83 a été réalisée.

II. Propriété de la parcelle d'implantation du réservoir d'eau potable

Un nouveau réservoir d'eau potable sera construit sur la commune de Pavie. La parcelle AK 40, concernée par le réservoir, a fait l'objet d'un bail de servitude et de promesse de vente. Le dernier avenant au bail est présenté en annexe de la pièce 3.1 du dossier.

III. Droit de pose des canalisations

L'article L.152-1 du Code Rural stipule que :

« Il est institué au profit des collectivités publiques, des établissements publics ou des concessionnaires de services publics qui entreprennent des travaux d'établissement de canalisations d'eau potable ou d'évacuation d'eaux usées ou pluviales une **servitude conventionnelles amiables** leur conférant le droit d'établir à demeure des canalisations souterraines dans les terrains privés non bâtis, excepté les cours et jardins attenant aux habitations. »

Le pétitionnaire dispose ainsi bien du droit à poser l'ensemble des canalisations d'eaux brutes, d'eau traitée et de rejet nécessaire à la réalisation du projet, aucune des parcelles privées concernées par le tracé n'étant bâtie ou ne constituant un jardin ou une cour attenant aux habitation.

Il convient en outre de préciser que tous les propriétaires de parcelles traversées par les conduites à poser ont d'ores et déjà contacté pour établir une servitude permanente de réseaux publics en domaine privé concernant leurs terrains.

De la même manière, une autorisation de passage sous les voies communales et les routes départementales (propriété des communes et du conseil départemental) sera sollicitée.

La liste des parcelles et autorisations ainsi que des démarches auprès des propriétaires sera fournie ultérieurement.



Cabinet d'ingénieurs conseil en environnement

aménagement

assainissement



Pour nous contacter :

Le partenaire de vos projets

www.eten-environnement.com

ETEN Environnement
Nouvelle-Aquitaine

49 rue Camille Claudel – 40 990 SAINT PAUL LÈS DAX

☎ 05.58.74.84.10 – 📠 05.58.74.84.03

environnement@eten-aquitaine.com

ETEN Environnement
Occitanie

60 rue des Fossés – 82800 NÉGREPELISSE

☎ 05.63.02.10.47 – 📠 05.63.67.71.56

environnement@eten-midi-pyrenees.com

